

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 avril 2013, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire Daniel Rancourt, la conseillère Denise Dubois et les conseillers suivants : Rock Morin, Yvan Verville, Daniel Paquette, Michel Desrochers. Étaient également présentes l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé.

Le conseiller Rock Morin est arrivé à 19 h 20.

Absent : Louis Proulx.

1. Ouverture de la séance par le maire Daniel Rancourt.

2013-04-044

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013;
4. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 142 007,67 \$;
 - Listes des salaires au montant de 29 834,95 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2013;
7. Fête nationale du Québec :
 - a) Demande d'assistance financière;
 - b) Autorisation consommation d'alcool - parc Tembec;
8. Projet de madame Nancy Sénéchal – chalet Multi-Services;
9. Contribution financière au Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel (C.A.P.A.C.S. de l'Abitibi-Ouest);
10. Autorisation au Club de motoneige Abitibi-Ouest pour des travaux dans les sentiers;
11. Servitude de tolérance à monsieur Jean-Luc Tremblay;
12. Adoption du règlement d'emprunt No 12-179 - macadam sur la rue Fortin-les-Berges;
13. Vente d'une partie de terrain au bout de la 11^e Avenue Est;
14. Demande du comité du 100^e anniversaire pour l'achat d'un panneau publicitaire;
15. Demande à la CPTAQ – Ville de Macamic;
16. Signataires pour les ententes de collaboration pour le plan de sécurité civile de la Ville de Macamic;
17. Rapport des comités;
18. Questions diverses :
 - a) Programme éducatif de soccer (Daniel Paquette);
 - b) Tour Rogers (Rock Morin);
 - c) Demande de subvention au Pacte rural;

19. Période de questions;
20. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 9, 13, 14, 18a) et 18b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2013-04-045

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2013

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2013-04-046

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 142 007,67 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 29 834,95 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Aucune question.

Le conseiller Rock Morin fait son entrée, il est 19 h 20.

6. Correspondance reçue et envoyée de mars 2013

L'adjointe à la direction générale donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de mars 2013.

7. **Fête nationale du Québec**

2013-04-047

a) **FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Madame Annick Gaudet, adjointe administrative de la Ville de Macamic soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2013-04-048

8. **PROJET DE MADAME NANCY SÉNÉCHAL – CHALET MULTI-SERVICES**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise madame Nancy Sénéchal à faire les travaux au Chalet Multi-Services selon les plans fournis;

QU' : La Ville de Macamic procédera à la signature d'un nouveau bail pour les trois (3) prochaines années sans augmentation du coût du loyer et qu'une réduction de 4 mois de loyer soit accordée de la façon suivante :

- ↳ 2013 : 1 mois gratuit
- ↳ 2014 : 2 mois gratuits
- ↳ 2015 : 1 mois gratuit

Adoptée à l'unanimité.

2013-04-049

10. **AUTORISATION CLUB DE MOTONEIGE ABITIBI-OUEST POUR TRAVAUX DANS LES SENTIERS**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin :

QUE : La Ville de Macamic autorise le Club de motoneige Abitibi-Ouest à faire des travaux de déchiquetage dans les sentiers de motoneige sur le territoire de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2013-04-050

11. **SERVITUDE DE TOLÉRANCE À MONSIEUR JEAN-LUC TREMBLAY**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accorde une servitude de tolérance à monsieur Jean-Luc Tremblay pour son garage qui empiète de 2,52 mètres sur le terrain de la ville situé sur la 11^e Avenue Ouest.

QUE : Cette servitude est valide tant et aussi longtemps que le garage sera existant.

Adoptée à l'unanimité.

2013-04-051

12. **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 12-179 – POUR LA POSE DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE (MACADAM) - RUE FORTIN-LES-BERGES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 142 000 \$**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 juin 2012, avec dispense de lecture, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à procéder à la pose de traitement de surface double dans la rue Fortin-les-Berges à partir du bloc 21-P jusqu'au numéro de lot 21B-20, rang 4 du cadastre Royal-Roussillon tel qu'illustré à l'annexe A et pour les coûts présentés à l'annexe B.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 142 000 \$ incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes, et ce, aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 142 000 \$, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 142 000 \$, sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir à une partie des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation de 61,08 \$ pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Pour pouvoir au solde des dépenses engagées relativement au capital et intérêt des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

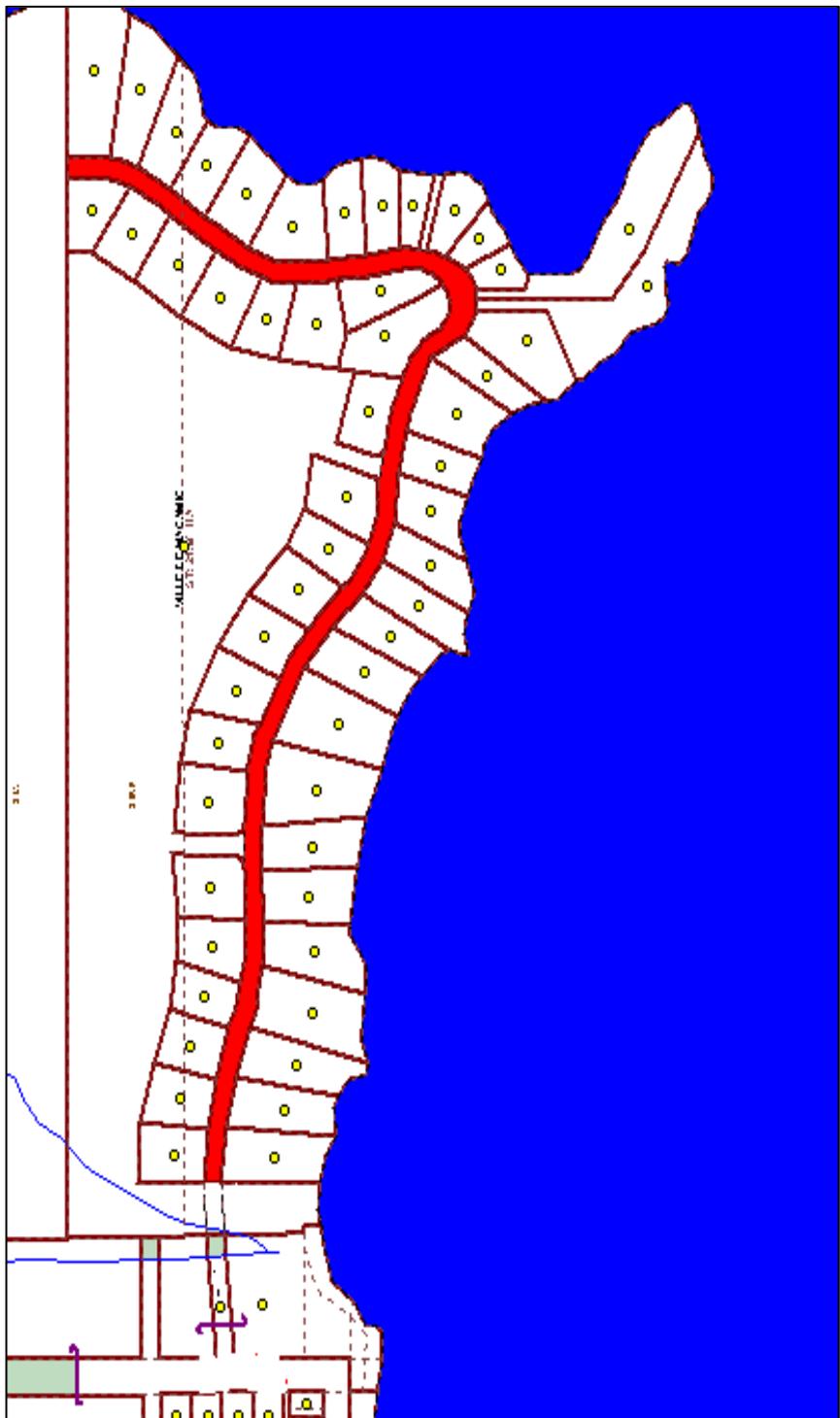
ARTICLE 7.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

BASSIN DE TAXATION

Le bassin de taxation est celui marqué en rouge



ANNEXE B

COÛTS DES TRAVAUX

➔	Pose de traitement de surface double (macadam) 6,7 m de largeur x 1 385 mètres longueur	115 092,50 \$
	Sous-total	115 092,50 \$
	Contingences 10 %	11 509,25
	TPS 5 %	6 330,09
	TVQ 9,975 %	12 628,53
		145 560,37 \$
	Récupération de la TPS	(6 330,09)
	Total :	139 230,28 \$
	Frais de financement 2%	2 784,61 \$
	Total :	142 014,89 \$

Adoptée à l'unanimité.

2013-04-052

12. **DEMANDE À LA CPTAQ – VILLE DE MACAMIC**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'utilisation à des fins non agricoles ne causerait aucun préjudice à l'agriculture étant donné que la superficie demandée est de 18 088 mètres carrés qui servira à la construction d'un chemin donnant accès aux terrains situés dans la zone blanche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à des fins non agricoles de la Ville de Macamic sur les lots 43-1, 44-1 et 45-1, rang 6 du canton Royal-Roussillon.

QUE : Madame Joelle Rancourt, adjointe à la direction générale de la Ville de Macamic soit autorisée à formuler une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2013-04-053

16. **SIGNATAIRES POUR LES ENTENTES DE COLLABORATION POUR LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA VILLE DE MACAMIC**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Le directeur général, monsieur Denis Bédard ou son adjointe madame Joëlle Rancourt soient autorisés à signer les ententes de collaboration avec les différents organismes ou compagnies pour le plan de sécurité civile de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Rapport des comités**

Le conseiller Yvan Verville donne des informations concernant l'avancement des travaux sur les lots intramunicipaux.

2013-04-054

18. **DEMANDE DE SUBVENTION AU PACTE RURAL**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande une subvention au Pacte rural pour le projet : DVD du 100^e anniversaire - Phase II.

QUE : La Ville de Macamic priorise ce projet comme priorité no 1 au dépôt du Pacte rural.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à déposer le projet pour et au nom de la Ville de Macamic et à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

QUE : Cette résolution annule la résolution No 2013-03-029.

Adoptée à l'unanimité.

19. **Période de questions**

Aucune question.

2013-04-055

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 10.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Daniel Rancourt
Maire